

Projet de règlement grand-ducal

**portant fixation des indemnités et jetons de présence revenant
aux membres du conseil d'administration du Théâtre National du
Luxembourg**

Avis du Conseil d'État

(14 novembre 2023)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 6 septembre 2023 par le Premier ministre, ministre d'Etat, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par la ministre de la Culture.

Au texte du projet de règlement grand-ducal étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

L'avis de la Chambre de commerce a été communiqué au Conseil d'État en date du 14 septembre 2023.

Considérations générales

Le projet de règlement grand-ducal sous examen vise à fixer les indemnités et jetons de présence des membres du conseil d'administration du Théâtre National du Luxembourg en exécution de l'article 3, paragraphe 8, de la loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg ». En effet, l'article en question prévoit que « [l]es indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par voie de règlement grand-ducal et sont à la charge de l'établissement. »

Examen des articles

Articles 1^{er} à 4

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Préambule

Le troisième visa relatif aux avis des chambres professionnelles est à adapter pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au

moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 18 votants, le 14 novembre 2023.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz